

STATIONNEMENT AU VILLAGE DE BORMES LES MIMOSAS

PARKING P1 COURTE DURÉE :

Le stationnement sera payant en saison,
du 1^{er} juin au 30 septembre, de 8h à minuit.

À NOTER :

PARKING P2 :

170 places **gratuites** toute l'année.

GRATUIT

•••••••• 30 minutes par jour et par véhicule

2€

•••••••••••••••••••• Forfait 1^{ère} heure

0,50€

•••••••••••••••• Les 15 minutes suivantes

20€

•••••••••••••• La journée (au delà de 10h)

TARIF RÉSIDENT

50€ / MOIS ou **30€ / 15 JOURS**

Limité à un véhicule par
personne.

Durée du stationnement
max > 1 semaine

Formule réservée aux propriétaires^①,
résidents à l'année^① et travailleurs saisonniers^②



Attention le tarif préférentiel réservé aux Borméens, ne garantit en aucun cas l'accès à une place.

① Sur présentation d'un justificatif de domicile (-3 mois)

② Sur présentation d'un contrat de travail



PLAN DU VILLAGE






CIRCULATION & STATIONNEMENT

Du 1^{er} juin au 30 septembre.


Accès et stationnement **en zone rouge** sur le plan strictement réservés aux riverains.

Présence **OBLIGATOIRE** du macaron officiel collé à l'intérieur du pare-brise.

Le macaron (**Limité à 1 par personne**) est délivré par la police municipale sur présentation de ces trois éléments :

-  Justificatif de domicile (-3 mois)
-  Carte grise du véhicule
-  Carte d'identité

 **Pour toutes informations :**
police.municipale@ville-bormes.fr

 **Du lundi au vendredi**
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

